



ENGAGEMENTS URBAINS INTERNATIONAUX VS DÉCLINAISONS LOCALES ? **Campus urbain de Strasbourg**

INTERNATIONAL URBAN COMMITMENTS VS LOCAL IMPLEMENTATIONS **Urban Thinkers Campus Strasbourg**

8 novembre 2017
November 8



PROGRAMME

Hôtel de la Région - 1, place Adrien Zeller - 67000 Strasbourg Tram E Wacken

Mercredi 8 Novembre

Accueil des participants à 8h30

9h - 9h45

Introduction et présentation du Campus de Strasbourg

Brigitte Bariol-Mathais, Déléguée générale de la FNAU**Maryse Gautier**, Co-Présidente du bureau d'Habitat III**Patrice Vergriete**, Maire et Président de Dunkerque, Président de l'Institut pour la Ville Durable**9h45 - 11h30**

Réunion en ateliers thématiques

Chaque atelier propose d'explorer une thématique transversale de la planification urbaine et territoriale, en croisant les textes de référence (ODD, Pacte d'Amsterdam et Nouvel Agenda Urbain). Les réflexions communes autour de la mise en œuvre de cette thématique (par la gouvernance, les outils, le financement, les leviers et le suivi) aboutiront sur la création d'une feuille de route. Ces propositions seront reversées à la World Urban Campaign d'ONU-Habitat afin de préparer le Forum Urbain Mondial de février 2018.

ATELIER 1 Solidarités interterritoriales, relation urbain-rural	Salle Bartholdi
ATELIER 2 Résilience, transition énergétique et adaptation au changement climatique	Salle Rudloff
ATELIER 3 Culture et patrimoine	Salle De Dietrich 2
ATELIER 4 Coproduction et droit à la ville	Salle Spoerry
ATELIER 5 Services urbains, smart city et big data	Hémicycle
ATELIER 6 Innovation et écosystèmes urbains	Salle Kastler
ATELIER 7 Mobilité et gestion urbaine	Salle Ostermeyer
ATELIER 8 Financer la mise en œuvre des engagements internationaux	Salle Vigée 2
ATELIER 9 Suivre et évaluer l'agenda urbain	Salle Heinrich

11h30 - 12h15

Restitution des neuf ateliers thématiques en plénière

12h15 - 13h30 Déjeuner sur place**13h30 - 14h30**

Travail en collèges d'acteurs

Les participants réunis par collèges pourront amender les propositions formulées lors des ateliers ou en proposer de nouvelles.

COLLÈGE 1 État et organisations internationales	Salle Bartholdi
COLLÈGE 2 Collectivités territoriales	Salle Kastler
COLLÈGE 3 Entreprises	Salle Heinrich
COLLÈGE 4 ONG et professionnels	Hémicycle
COLLÈGE 5 Universités et recherche	Salle Spoerry

Hôtel de la Région - 1, place Adrien Zeller - 67000 Strasbourg Tram E Wacken

14 h 30 - 15 h 15

Restitution des messages des collègues d'acteurs

15 h 15 - 16 h 15

Les territoires, acteurs de la mise en œuvre des grands engagements internationaux ?

Hugo Bevort, Directeur des stratégies territoriales au CGET

Maryse Gautier, Co-Présidente du Bureau d'Habitat III

Jean Rottner, Président de la Région Grand Est et Président de la FNAU

Patrice Vergriete, Maire et Président de Dunkerque, Président de l'Institut pour la Ville Durable

16 h 15 - 16 h 30

Mise en perspective

Brigitte Fouilland, Directrice exécutive de l'école urbaine de Sciences Po

Jérôme Baratier, Directeur de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours (ATU)

16 h 30 - 16 h 45

Conclusion

Jean Rottner, Président de la Région Grand Est et Président de la FNAU

Représentant du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Les conclusions des ateliers du Campus Urbain seront restituées lors de la plénière de la 38^e Rencontre nationale des agences d'urbanisme, le 9 novembre. La Déclaration finale sera versée au processus préparatoire du Forum Urbain Mondial de Kuala Lumpur de février 2018.



38^e Rencontre nationale des agences d'urbanisme - L'Europe des lieux et des liens

Ce Campus urbain est adossé à la 38^e Rencontre des agences d'urbanisme, organisée par l'agence de Strasbourg (ADEUS) et la FNAU, du 8 au 10 novembre 2017. Cet événement rassemble les agences d'urbanisme françaises et leurs partenaires : État, collectivités territoriales, entreprises, universités... Cette année L'Europe, des lieux et des liens et notamment la manière de construire l'Europe par les territoires seront au cœur des réflexions. www.38eme-rencontre.adeus.org

Jeudi 9 novembre

Palais de la Musique et des Congrès, Strasbourg

9h-13h

Plénière d'introduction – Le défi européen pour les villes et les campagnes

TABLE RONDE 1 | Existe-t-il une identité culturelle européenne ?

TABLE RONDE 2 | **Nouvel Agenda Urbain versus Agenda Urbain européen et local**

Restitution des travaux du Campus Urbain du 8 novembre

TABLE RONDE 3 | **Mise en réseau de territoires et acteurs d'Europe : le monde qui vient ?**

Les 17 ODD, référentiel commun à l'échelle internationale

La mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030 sera de nouveau au cœur des débats, puisque les villes et collectivités locales ont un rôle particulier à jouer dans le cadre de leur mise en œuvre concrète.

L'ODD 11 « *Villes et communautés durables* » est entièrement dédié aux problématiques urbaines, mais certaines cibles des autres objectifs concernent également le développement territorial.

● **11.1** Assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

● **11.2** Assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées

● **11.3** Renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays

● **11.4** Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial

● **11.5** Réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé

en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable

● **11.6** Réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets

● **11.7** Assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs

● **11.a** Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale

● **11.b** D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux

● **11.c** Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux.

Contexte urbain et international

2016 a vu l'adoption du *Pacte d'Amsterdam* pour l'Union Européenne puis du *Nouvel Agenda Urbain* à Quito. Bien que ces engagements non-contraignants orientent les politiques urbaines publiques des années à venir et sont progressivement mis en œuvre au niveau national.

● LE PACTE D'AMSTERDAM

L'Agenda Urbain pour l'UE, adopté en mai 2016, lance onze actions de long-terme pour améliorer l'efficacité et l'efficience des politiques urbaines européennes. La mise en œuvre doit permettre d'établir des connexions fructueuses entre les acteurs non-étatiques et la Commission Européenne. L'enjeu majeur pour l'affirmation de l'Agenda Urbain pour l'UE est désormais sa défense dans la nouvelle programmation pluri-annuelle post-2020, et les arbitrages qui en résulteront en matière de politique de cohésion.

Le Pacte d'Amsterdam se différencie des méthodes communautaires classiques, et est une opportunité à saisir pour les acteurs territoriaux, sur le principe du volontariat. En effet, les autorités urbaines sont à parts égales avec les États-membres et les autres organisations, ce qui leur permet en théorie de porter leur vision et leurs intérêts au premier plan. Cependant, le premier bilan note une participation en demi-teinte des moyennes et petites agglomérations dans ce processus, en raison des contraintes financières et de ressources humaines que cela représente.

Sur la scène internationale, le Pacte d'Amsterdam a été présenté comme l'instrument d'implantation de l'ODD 11 à la Conférence Habitat III.

● LE NOUVEL AGENDA URBAIN

À la conférence Habitat III de Quito en octobre 2016, la place des acteurs non-étatiques – au premier rang desquels figurent les collectivités territoriales – a été renforcée. De ce fait, l'ap-

proche multi-acteurs devient la clé de voûte de la réalisation des projets d'inclusion et de développement durable. Le « PPP » (partenariat public-privé) devient désormais le « PPPP » pour intégrer la population dans une stratégie de co-construction avec les citoyens et les usagers. Ce nouvel acteur aux projets de développement urbain présuppose donc d'un niveau d'information satisfaisant, ainsi que de la protection et de la transparence des données.

Pour la première fois, un chapitre entier du *Nouvel Agenda Urbain* est consacré au suivi des progrès réalisés année par année. Reste cependant à dessiner les feuilles de route pour décliner les objectifs en propositions concrètes. Les questions de la diversification du financement et le souci d'un développement équilibré et maîtrisé sont d'autant plus prégnantes pour les villes du Sud. En effet, si les objectifs sont planétaires, un traitement différencié en fonction des spécificités et vulnérabilités territoriales doit être pensé.

● AU CROISEMENT DES GRANDS ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

Nombre d'objectifs sont communs aux grands textes internationaux, notamment l'importance de l'implication des autorités locales dans le développement urbain, ainsi que dans l'équilibre entre zones urbaines et monde rural. Il est également souligné dans les deux cas que la planification territoriale doit être envisagée comme un vecteur de solutions concrètes face aux grands défis de notre temps, que sont l'inclusion et la résilience.

Une attention toute particulière est donnée aux méthodes de travail pour atteindre ces objectifs, à savoir la collaboration et les partenariats thématiques. Ces partenariats doivent associer les États, les autorités urbaines, les experts, les entreprises, la société civile et les citoyens.

RETOUR SUR LE CAMPUS DE PARIS



CRÉDITS : © ADELIS

Déclaration du Campus de Paris

En janvier 2016, la FNAU a organisé avec ses partenaires un Campus Urbain sur la planification intelligente pour la ville durable / Smart planning for sustainable cities. Les 200 participants avaient permis la production de recommandations et d'une Déclaration.

La planification intelligente doit placer l'humain au cœur du développement urbain et territorial et doit promouvoir un « droit à la ville pour tous » : le droit d'avoir accès à une qualité de vie, au travail, aux ressources culturelles, aux services territoriaux, à un logement décent et abordable, à des transports accessibles, à internet, mais aussi le droit de contribuer aux évolutions, projets urbains et à la prise de décision. La planification intelligente doit mobiliser l'expertise de chacun en tant qu'utilisateur, producteur, habitant et citoyen. Les villes et territoires doivent s'attaquer aux problèmes actuels : la résilience, transition énergétique, changement climatique, nouveaux modèles économiques et révolution numérique. De

même la ségrégation urbaine et territoriale reste un problème majeur qui doit être traité par un développement plus durable et inclusif. Ces enjeux nécessitent une action décentralisée aux différentes échelles (cille, métropole, région), et une approche intégrée et systématique pour offrir des solutions adaptées aux contextes locaux.

● LA PLANIFICATION INTELLIGENTE COMME PROCESSUS PERMANENT, INTÉGRÉ ET PARTICIPATIF

C'est le processus qui permet de construire une action partagée et cohérente entre institutions et acteurs, sur les politiques urbaines et territoriales, les services urbains et l'occupation des sols, grâce à des cadres réglementaires et des instruments appropriés. La planification est intelligente seulement si elle est ouverte, collaborative et menée par les autorités élues, avec tous les acteurs ; du démarrage à la mise en œuvre des projets.

C'est une nouvelle façon de fabriquer la ville à

travers un processus permanent, intégré et collaboratif centré sur la qualité de vie et l'efficacité urbaine.

La planification stratégique est une matrice pour articuler :

- les stratégies territoriales et la régulation des sols
- la vision prospective et les actions en cours
- les grands projets et les politiques de proximité, en suivant le principe de subsidiarité pour une bonne action, à la bonne échelle
- les infrastructures (services urbains, espaces publics) et les politiques publiques (politiques sociales, services d'information, médiation culturelle, éducation).

Autour d'enjeux comme :

- promouvoir des solutions adaptées aux contextes (modes de vie, patrimoines, ressources économiques et naturelles)
- favoriser le droit à l'expérimentation

● LA VILLE DURABLE : LA VILLE QU'IL NOUS FAUT

Une ville durable nécessite :

- des modèles économiques qui promeuvent la convergence des intérêts dans le but de limiter la consommation de ressources à travers des partenariats publics-privés-citoyens (empowerment des autorités locales, intégration des externalités positives et négatives, économie circulaire) ;
- des contributions ascendantes de tous les acteurs du secteur privé (de l'international au local des petites aux grandes entreprises en passant par le secteur informel), à travers des plateformes innovantes ;
- des financements ouverts et flexibles pour toutes les tailles de projets innovants.

Ainsi la durabilité des autorités locales est nécessaire et peut être atteinte grâce à une indépendance financière mais aussi par des mécanismes d'équité qui doivent être garantis par les gouvernements nationaux. Les autorités locales doivent mobiliser des ressources financières, fiscales et

d'emprunt. Celles-ci doivent s'associer pour permettre un accès aux marchés bancaires et financiers au niveau national et international, avec des outils adaptés à chaque contexte (comme l'Agence France Locale). Des ressources fiscales constantes et une taxation foncière permettent un financement durable mais nécessitent une législation spécifique, des outils et des services techniques (cadastre, règles d'utilisation des terres) afin de produire de la valeur ajoutée. La responsabilité des autorités locales est essentielle pour les citoyens pour obtenir une vision claire sur l'utilisation des ressources fiscales. Les villes peuvent impliquer les habitants dans les prises de décisions financières, comme le budget participatif.

La planification intelligente nécessite des instruments et de la formation :

- le partage des savoirs doit être la base de la planification intelligente, en générant des données comparables des indicateurs pertinents et des observatoires urbains permanents pour fournir diagnostics, suivis et évaluations et ainsi, réajuster les politiques ;
- la planification urbaine stratégique fournit le cadre pour la coproduction et la formalisation entre les autorités élues, le secteur privé et les habitants. Elle nécessite des règles du jeu adaptées (législation, processus formel et informel) et une ingénierie territoriale forte (agences urbaines partenariales) ;
- le renforcement des capacités de tous les acteurs : autorités locales, secteur privé, informel, habitants, particulièrement les plus vulnérables.

Pour finir, la Déclaration du Campus a acté que la planification intelligente nécessite des responsabilités claires pour tous les acteurs, déclinant ainsi les responsabilités que devraient prendre les Etats, les autorités locales, le secteur privé, les universités et professionnels et ONU Habitat.

Les organisateurs



● **La World Urban Campaign – Campagne Urbaine Mondiale (WUC)** est une plateforme partenariale mondiale destinée à promouvoir le dialogue et les échanges pour un meilleur avenir urbain. Coordonnée par ONU-Habitat, elle rassemble des partenaires membres : entreprises, ONG, réseaux de pouvoir locaux, établissements de recherche. La FNAU en est membre.



● **La Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU)** rassemble une cinquantaine d'agences d'urbanisme, outils publics d'ingénierie partenariale pour des missions d'observation, de prospective, de planification et de politiques urbaines. La FNAU est à la fois un réseau d'élus et un réseau de professionnels des territoires. Elle s'attache à promouvoir, capitaliser et diffuser des politiques territoriales innovantes et à contribuer aux débats sur la ville.



● **L'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourg (ADEUS)** a vocation à intervenir dans les domaines de l'urbanisme, du développement et de l'aménagement de l'Agglomération Strasbourg. Elle constitue une plateforme d'échanges, un centre interdisciplinaire d'expertise, de ressources, d'études, de recherches et d'innovation, de conseils et d'assistance technique.



● **Le réseau MTPA (Metropolitan and Territorial Planning Agencies global network)** rassemble des agences d'urbanisme sur différents continents, afin de permettre les transferts de connaissance entre elles sur des problématiques communes, comme le réchauffement climatique ou l'augmentation des inégalités. Le MTPA a aussi pour vocation d'assister les territoires et les villes qui souhaitent créer des agences d'urbanisme.

AVEC LE SOUTIEN DE

